

Anne Magnant

Déléguée générale à la langue française

Ministère de la culture et de la communication

La délégation générale à la langue française, service rattaché au Ministère de la culture depuis 1996, est chargé d'assurer la coordination de l'action des pouvoirs publics pour la promotion de la langue française et du plurilinguisme. C'est un organe de veille, de proposition et d'action.

La délégation générale à la langue française est également chargée de coordonner le dispositif d'enrichissement de la langue française, qui a pour objectif de doter notre langue des termes techniques nécessaires pour désigner les réalités de notre temps, domaine en rapport étroit avec les thèmes de ce colloque. A ce titre, nous participons à des travaux sur la lisibilité des documents administratifs. Enfin je signale que nous avons coorganisé récemment un séminaire sur la communication technique dans l'entreprise.

Dans le cadre de ce colloque, la Délégation Générale à la Langue Française souhaiterait recueillir des éléments de réflexion et des propositions autour des quatre axes suivants :

1. La maîtrise de la langue écrite et orale dans l'accès à l'emploi et dans la vie professionnelle
2. La maîtrise de la terminologie technique comme appropriation du concept, de la technique et de l'enjeu professionnel
3. La lisibilité des documents (modes d'emploi, formulaires en direction des clients et des administrés, dossiers en réponse aux appels d'offres internationaux..) comme élément essentiel de la communication dans l'entreprise et dans l'administration.
4. L'appropriation des nouvelles technologies de communication (correcteurs, dictée vocale, traducteur automatique, hypertexte, courrier électronique) qui offre un large champ de réflexion dans le secteur des formations.